

Éditorial



François Baroin
Président de l'AMF

Les communes et leurs intercommunalités demandent des ressources financières lisibles et stables

Dans le cadre de l'élection présidentielle, l'AMF avait préconisé de rendre lisible et stable le cadre d'intervention des collectivités, sur les plans institutionnels, normatifs et budgétaires. Or, les modalités de la suppression de la taxe d'habitation en 2020, comme les contrats imposés par le gouvernement aux grandes collectivités pour encadrer leurs dépenses de fonctionnement, constituent une situation symptomatique de l'incapacité de l'État à stabiliser les ressources des collectivités.

Par ailleurs, l'État refuse toujours de considérer globalement l'autonomie fiscale et financière ainsi que la libre administration de nos collectivités. Or, seules les impositions, dont la loi les autorise à fixer l'assiette et le taux, doivent constituer leurs ressources propres, afin de permettre aux élus d'ajuster l'effort fiscal au projet du mandat que les électeurs leur ont confié.

La suppression de la taxe d'habitation se traduit par un besoin de financement à hauteur de 26 milliards d'euros pour compenser la perte de recettes aux collectivités. Les pistes de réflexion issues du

rapport de la mission Richard-Bur sur la refonte de la fiscalité locale sont à considérer avec attention : transfert de la part départementale sur le foncier bâti au bloc communal, attribution d'une part de TVA aux EPCI et poursuite de la révision des valeurs locatives. Pour autant, elles ne dissipent pas l'inquiétude des élus locaux face à une réforme mal préparée qui risque de fragiliser leurs investissements pourtant essentiels au développement local et à la croissance nationale.

Les propositions de la mission Richard-Bur interrogent aussi car elles risquent de faire reposer l'effort fiscal sur les seuls propriétaires et, ce faisant, de distendre le lien fiscal entre les contribuables locaux et la collectivité, dans un contexte où leur demande de services publics est de plus en plus élevée.

Elles rendent en tout cas indispensable de mettre la réforme de la fiscalité locale à l'ordre du jour prioritaire de la prochaine Conférence nationale des territoires. L'AMF défendra ses propositions dans le cadre de cette instance de concertation.

« La réforme de la fiscalité locale doit figurer à l'ordre du jour prioritaire de la prochaine Conférence nationale des territoires »